



MAIRIE DE SAINT-MOLF

1 rue des Epis - 44350 SAINT MOLF - tél. : 02.40.62.50.77 – accueil@saintmolf.fr

DEMANDE DE CRÉNEAU PERMANENT CENTRE CULTUREL SEPTEMBRE 2023- JUILLET 2024

Le créneau est officiellement attribué uniquement après accord de l'élu en charge de la vie associative et sportive. La remise du présent formulaire signé à l'association vaut justificatif.

DEMANDEUR : (nom prénom)

agissant pour le compte de l'association :

n° tél (obligatoire) : /..... /..... /..... /..... courriel de l'association :

N°SIRET (obligatoire) :

ACTIVITÉ :

UTILISATION DE LA GRANDE SALLE au rez-de chaussée

UTILISATION DE LA PETITE SALLE à l'étage

CRENEAUX SOUHAITÉS : *le planning de l'année précédente peut être remis sur simple demande à l'accueil prendre en compte le temps de mise en place de l'activité et le temps de rangement et nettoyage après*

| Horaire | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| matin | | | | | | | |
| après-Midi | | | | | | | |

à compter du **et jusqu'au**

(date de la 1ere utilisation)

(date du dernier jour d'utilisation sur la période)

ACTIVITE MAINTENUE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : OUI NON

ACCES A LA SALLE :

le demandeur dispose d'une ou plusieurs clés

le demandeur souhaiterait se voir attribuer une ou plusieurs clés (préciser combien)

le demandeur peut récupérer une clé en mairie avant chaque utilisation de la salle et la restitue après

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle, qu'il a lu et approuvé.

Fait à, le
Signature du demandeur

PIECES ANNEXES A LA DEMANDE DE CRENEAU PERMANENT :

- Attestation d'assurance couvrant la période concernée 2023/2024 à joindre à la demande
- Cautions : pour l'année à joindre à la demande (*chèque à mettre à l'ordre du Trésor Public*)

| Caution | Ets Bancaire | N° du Chèque |
|---|--------------|--------------|
| <input type="checkbox"/> Chèques à restituer <input type="checkbox"/> Chèques à détruire | | |
| Dégradation 100 € | | |
| Nuisances sonores 100 € | | |
| Propreté 150 € | | |

En tant que président, dans le respect des autres utilisateurs, je m'engage au nom de mon association, à appliquer les consignes suivantes :

- **Les créneaux sont officiellement attribués sur remise du présent formulaire signé par l' élu en charge de la vie associative et sportive**
- **En dehors des activités validés par l' élu l'accès à la salle est interdit –**
- **En cas de besoin de créneaux complémentaires, ils doivent être demandé à l'accueil de la mairie via les formulaires en ligne sur le site internet (<https://www.mairie-saint-molf.fr>)- Validation par l' élu**
- **Le matériel soit rangé après mon activité selon les consignes données (fichier photo joint)**
- **Les vestiaires soient laissés propre et qu'aucun matériel n'y soit stocké**
- **à signaler auprès de l'accueil de la mairie par mail à accueil@saintmolf.fr (photo à l'appui) tout manquement à ces consignes.**

Nom : Prénom :

Signature :

DÉCISION (cadre réservé à la mairie)

Accord

Refus

A Saint-Molf, le

L'adjoint au Maire,
Emmanuel BIBARD

OBSERVATIONS, CONDITIONS PARTICULIERES :

Date saisie sur logiciel + initiales agent mairie :

Date et moyen de transmission au demandeur + initiales agent mairie :

GRANDE SALLE - RANGEMENT A RESPECTER

Veillez laisser dans la grande salle : les 15 tables, les 50 chaises et le portant à vêtements aux emplacement ci-dessous indiqués



LOCAL RANGEMENT

**Laisser l'accès libre aux placards afin de faciliter les entrées et sorties de matériels
Laisser les 2 chariots l'un derrière l'autre contre le mur, les piles de chaises à côté, comme sur la photo ci-dessous**



Veillez signaler à l'accueil de la mairie si ce rangement n'est pas respecté.

SALLE DE L'ÉTAGE - RANGEMENT A RESPECTER



**à laisser sur place :
20 chaises et 6 tables.**

Merci de veiller à laisser la salle propre.

Un local ménage est à votre disposition au rez-de-chaussée.

Merci de votre contribution.